

## **Délinquance des mineurs : Ciotti défend une "alternative entre la rue et la prison"**

LEMONDE.FR | 14.12.11 | 18h18

**La proposition de loi défendue par Eric Ciotti, député des Alpes-Maritimes et secrétaire national de l'UMP, prévoit que des mineurs délinquants de plus de 16 ans puissent se voir proposer un service "citoyen", d'une durée de 6 à 12 mois, au sein d'un Etablissement public d'insertion de la défense (Epide). Après son rejet par le Sénat, le texte va retourner jeudi 15 décembre une troisième et ultime fois à l'Assemblée nationale qui aura le dernier mot.**

**Lulu : Nous sommes à environ six mois de la présidentielle. En matière de sécurité, si vous deviez retenir un succès et un échec (ou un regret) du mandat de Nicolas Sarkozy en matière de sécurité, quels seraient-ils ?**

**Eric Ciotti :** Le succès, c'est naturellement la diminution globale de la délinquance, moins 17 % depuis 2002.

Une difficulté, sans être un échec: la délinquance des mineurs.

Un regret: certaines dispositions relatives à l'aménagement systématique des peines dans la loi pénitentiaire.

**Lib : Quelle différence entre votre proposition et celle que faisait M<sup>me</sup> Royal en 2007 ?**

L'esprit est le même. Un encadrement strict, une discipline exigeante, pour redonner des repères à des jeunes fortement désocialisés.

La mise en œuvre est différente puisque M<sup>me</sup> Royal prévoyait que cela soit l'armée directement qui encadre ces jeunes, alors que ma proposition confiera l'encadrement de ces jeunes à des personnels civils de l'établissement public d'insertion de la défense.

L'encadrement sera de type militaire, mais ne relèvera pas de l'armée de métier.

**Marc : Votre texte a été rejeté par la commission Défense de l'Assemblée nationale. Comment réagissez vous aux réticences des militaires à encadrer ainsi des jeunes mineurs délinquants ?**

Il y a eu beaucoup d'incompréhension au départ, sur la base d'une méconnaissance de la réalité de ma proposition. Je le redis, ce ne sont pas des militaires qui seront en charge de l'encadrement de ces jeunes. Le rôle de l'armée n'est pas, en effet, d'encadrer des jeunes, mais de défendre la nation.

Cette ambiguïté est aujourd'hui levée et je ne perçois aucune réticence des militaires que j'ai rencontrés pour bâtir ce dispositif innovant.

**Sam : Pourquoi tenez-vous à un encadrement militaire ? Vous dénoncez sans cesse la violence de ces jeunes, mais vous prétendez les faire "rééduquer" par des hommes qui ont choisi de faire des armes leur métier ? Le rapport avec ces jeunes est donc une guerre pour vous ? Ou bien le seul avenir que vous leur voyez n'est-il que d'aller crapahuter ici où là et mourir aux ordres des politiciens?**

Je vous inviterai à visiter un centre Epide et je suis convaincu que vous changeriez votre appréciation sur la méthode qui est appliquée dans ces établissements pour redonner, au contraire, une véritable chance à ces jeunes en voie de marginalisation et victimes d'une grande déstructuration sociale. Les Epide ont dans leurs effectifs beaucoup d'anciens militaires. Ils comprennent aussi des psychologues, des travailleurs sociaux, des enseignants.

Ils appliquent, c'est vrai, une discipline stricte et exigeante. Ils réapprennent à ces jeunes des règles comportementales, tout en leur redonnant une estime de soi.

Les résultats sont exemplaires. Avec au bout d'une période de douze mois, plus de la moitié des jeunes qui trouvent un travail durable et qui sont donc sauvés. Arrêtons les caricatures, le sujet est trop complexe pour cela.

**Simon : Que répondez-vous à ceux qui, comme Catherine Tasca au PS, voient dans votre proposition un texte "d'affichage, rédigé dans la précipitation, sans concertation avec les professionnels" ?**

Cette appréciation polémique et politicienne ne correspond à aucune réalité. Cette idée nouvelle a, au contraire, été mûrement réfléchi et élaborée sur la base de constats très concrets émanant de professionnels en charge de la protection de l'enfance.

Ma proposition est le fruit du constat de succès de l'action des centres Epide et de leur faculté à accueillir ces jeunes délinquants, qui ont un profil très similaire au public actuel.

**Estelle : Pourquoi une nouvelle proposition de loi après chaque fait-divers ? Ne faudrait-il pas à commencer à appliquer (et évaluer) les lois déjà existantes avant de surenchérir à chaque fois ?**

Cette proposition de loi ne fait suite à aucun fait-divers. Elle est issue du rapport sur l'exécution des peines que j'ai remis au président de la République le 7 juin et qui a été rédigé au début de l'année 2011.

Ce n'est pas une loi d'affichage, mais au contraire un dispositif nouveau, une alternative entre la rue et la prison, très concret qui, j'en suis sûr, apportera aux magistrats un outil pertinent dans la palette de dispositifs dont ils disposent aujourd'hui.

**Simon : Est-ce qu'il ne faudrait pas multiplier les centres éducatifs fermés ? A vos yeux, ont-ils fait leurs preuves ? Est-ce une question de moyens budgétaires ?**

Oui, il faut multiplier les centres éducatifs fermés (CEF). Je l'ai écrit dans mon rapport sur l'exécution des peines. Le président de la République vient d'annoncer pour 2012 l'ouverture de 20 nouveaux CEF, portant la capacité de ces centres à 800 places.

Oui, les CEF ont incontestablement fait leurs preuves. Je note avec une certaine satisfaction que la gauche a beaucoup évolué sur l'appréciation portée sur les CEF après les avoir fortement combattus au moment de leur création, en 2002. Elle souligne aujourd'hui leur efficacité.

Nous dégageons des moyens budgétaires supplémentaires pour ouvrir ces nouveaux CEF dans la loi de programmation sur l'exécution des peines qui viendra en discussion à l'Assemblée nationale, le 10 janvier 2012.

**JK : Est-ce qu'il y a des exemples d'encadrement de type militaire qui ont fait leurs preuves à l'étranger ?**

Des dispositifs comparables existent aux Etats-Unis, avec des résultats efficaces. Nous avons engagé en France une expérience malheureusement interrompue en 2003. Les Jeunes en équipes de travail (JET), créés par l'Amiral Brac de La Perrière, avaient donné des résultats très encourageants.

**LL : Quelles sont les pistes étudiées à l'étranger pour remédier à la délinquance des mineurs ?**

C'est un problème majeur auquel la plupart des pays sont confrontés. Les réponses les plus performantes viennent du Canada, avec un suivi très personnalisé de chaque mineur délinquant. Et surtout, la mise en oeuvre d'une démarche de réinsertion qui s'appuie pleinement sur les parents en mobilisant la responsabilité parentale.

Sur la responsabilité parentale, j'ai eu l'occasion, il y a environ un an, de faire des propositions qui créent une sorte de responsabilité pénale parentale. Ce dispositif a été très largement caricaturé et donc n'a pas pu voir le jour. Je reste persuadé que les parents doivent être plus associés dans le travail de lutte contre la récidive de leur enfant.

J'ai fait voter dans Loppsi 2 [*sur la sécurité intérieure*] un amendement créant un contrat de responsabilité parentale pour les parents de mineurs délinquants qui relève de la compétence des conseils généraux qui interviennent dans le cadre de la protection de l'enfance.

Le parquet doit désormais informer le conseil général de toute condamnation définitive d'un mineur délinquant, afin que celui-ci propose à ses parents la signature d'un contrat qui va permettre d'accompagner les parents et de suivre le mineur.

Je viens d'instaurer ce dispositif dans mon département des Alpes-Maritimes en signant un protocole avec le garde des sceaux. Les premiers contrats devraient être conclus en début d'année 2012. J'avais conduit la même démarche sur la thématique de l'absentéisme scolaire, avec des résultats très encourageants . 350 contrats ayant été signés à ce jour.

**Manuel : N'y a t-il pas un travail à faire au niveau des parents afin que les jeunes ne sombrent pas dans la délinquance ? Un jeune délinquant n'est-il pas l'échec des parents ? J'ai l'impression que l'on NE prend pas assez en compte les causes de la délinquance des jeunes.**

Je pense, bien évidemment, qu'une des solutions à la délinquance des mineurs passe par une plus grande responsabilisation ou, à tout le moins, une plus grande implication des parents. Je crois à l'efficacité d'un contrat entre la société et les parents d'un mineur délinquant pour extraire ce jeune d'une spirale dangereuse qui pourrait le conduire à devenir un délinquant professionnel.

**Joel : Au lieu d'une répression plus forte encore, ne serait-il pas préférable d'écouter les jeunes délinquants pour comprendre les raisons de leurs actes et, de surcroît, mettre en place un plus grand nombre d'effectifs de médiateurs ou de police de proximité. Merci**

La prévention et la médiation doivent être naturellement au coeur des politiques publiques de lutte contre la délinquance.

Je crois, pour autant, qu'il est complètement illusoire d'espérer une diminution importante de la délinquance en ne s'appuyant uniquement que sur ce volet préventif.

Je crois au caractère dissuasif d'une sanction juste, rapide et proportionnée. La sanction ne s'oppose pas à la prévention et la prévention ne se substitue pas à la sanction, si l'on veut être efficace.

**KLM : Pensez-vous que la gauche, et particulièrement le PS, a changé d'approche sur les questions de sécurité ?**

Je ne le crois pas. Lorsque je lis les diverses propositions formulées par les principaux responsables socialistes en la matière. Seule M<sup>me</sup> Royal a eu, bien avant les autres, les bonnes intuitions en la matière avec son "*ordre juste*".

En revanche, la plupart des responsables socialistes restent enfermés dans une vision très idéologique de la sécurité, en oscillant entre l'archaïsme et la naïveté. M. Vaillant propose la dépénalisation du cannabis et va même au-delà en suggérant la création d'une régie d'Etat pour cultiver 53 000 hectares de cannabis. M<sup>me</sup> Le Branchu, ancienne garde des sceaux, a proposé de supprimer 20 000 places de prison dans un récent colloque.

Quant à M. Urvoas, secrétaire national chargé de la sécurité, il propose, lui, de désarmer les polices municipales, de leur retirer l'uniforme et de pénaliser financièrement les communes qui auraient trop de policiers municipaux. Si on rajoute à tout cela le programme du Parti socialiste qui souhaite abroger la loi sur les peines plancher, la loi sur la rétention de sûreté, on mesure le chemin que doit encore accomplir le Parti socialiste vers le réalisme en matière de sécurité.

**Libellule : A votre avis, la sécurité est-elle un sujet clivant ou, au contraire, un sujet qui devrait faire l'objet d'un consensus entre la droite et la gauche ?**

La sécurité devrait naturellement être un sujet de consensus entre tous les républicains. C'est le cas dans la plupart des démocraties, sauf en France où la gauche n'a toujours pas effectué sa révolution culturelle en la matière. L'approche du délinquant, victime de la société et qu'il convient d'abord d'excuser pour des raisons sociales, demeure, hélas, encore dominante chez beaucoup de responsables socialistes.

Il y a aujourd'hui une fracture assez nette entre les élus socialistes municipaux, comme Manuel Valls, François Rebsamen ou Gérard Collomb, qui sont confrontés aux réalités du terrain et qui mettent en place, dans leurs communes, des politiques volontaristes contre l'insécurité, notamment au travers de police municipale bien organisée. Et puis, la vieille garde prisonnière de dogmes idéologiques de plus en plus irréels.

**Marc : Que répondez-vous à ceux qui vous accusent de représenter une droite dure et de faire la course avec le Front national sur les questions de sécurité ?**

C'est une vieille ficelle politicienne. Je refuse naturellement de rentrer dans ce débat. Je ne me positionnerai jamais en référence aux idées du Front national. En défendant une politique de sécurité équilibrée, je suis fidèle aux engagements que nous avons pris devant les Français au printemps 2007. Sur le fond, le meilleur moyen de laisser monter le Front national, c'est de se voiler la face et de refuser de traiter certaines préoccupations majeures des Français.

J'ai du mal à percevoir quelles sont les propositions concrètes du Front national en matière de sécurité. On est simplement dans un discours incantatoire sans solution. Ce qui est assez logique, car le Front national se nourrit des problèmes et n'apporte jamais de solution.

**Gérard : Vous ne faites pas partie de la Droite populaire. Qu'est-ce qui vous sépare de ce groupe ?**

Je fais partie de l'UMP. Et je préfère la cathédrale aux chapelles. La Droite populaire a néanmoins son utilité et je partage beaucoup de ses analyses et de ses propositions.

**Simon : Vous dites que le délinquant est vu par les socialistes comme une victime de la société, idée que vous réfutez, dans ce cas dites-nous les causes de l'entrée des jeunes dans la délinquance ?**

Il y a souvent une addition de causes pour expliquer l'entrée dans la délinquance (absence de repères éducatifs, manque de présence de la famille, fréquentation, phénomène de bandes, difficultés sociales...). Pour moi, l'essentiel, c'est d'intervenir le plus précocément possible pour que le premier acte de délinquance, qui peut concerner n'importe quel jeune, ne débouche pas sur un parcours durable dans la délinquance.

**Christophe : Thomas Jefferson disait en substance qu'un peuple capable de céder sa liberté pour plus de sécurité ne mérite ni l'une ni l'autre. Pensez-vous que la politique sécuritaire de ces dernières années peut être une menace pour les libertés individuelles ?**

Pour moi, il n'y a rien de plus artificiel que d'opposer liberté et sécurité. La sécurité est sans doute la première des libertés. Notre pays, et nous devons tous nous en réjouir, est une grande et belle démocratie. Ce n'est sûrement pas les politiques de sécurité conduites depuis 2002 qui portent atteinte à la force de cette démocratie. Arrêtons là aussi d'agiter des peurs et des fantasmes qui ne devraient pas avoir leur place dans le débat républicain.

*Chat modéré par François Béguin*